

**COMMUNIQUÉ SPÉCIAL RELATIF À LA PROCÉDURE DE CONSULTATION
DES PERSONNES INTÉRESSÉES À SE FAIRE ENTENDRE À L'ÉGARD D'UNE
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

Règlement sur les usages conditionnels n° 2021-05

Demande : Exploitation d'une résidence de tourisme.

1. Lors d'une séance à tenir le 29 octobre 2024, le comité consultatif d'urbanisme formulera une recommandation au conseil municipal concernant la demande suivante déposée en vertu du Règlement sur les usages conditionnels n° 2021-05 :

Demande : Exploitation d'une résidence de tourisme (location à court terme, 31 jours et moins) au 3200, rue Clearview – Lot n° 4 994 705.

2. Cette demande sera présentée et expliquée lors de la séance du conseil municipal du **12 novembre 2024 à 19 h** au centre Metcalfe situé au 3597, rue Metcalfe (gymnase) à Rawdon.

Lors de cette présentation publique de consultation sera présentée et expliquée ladite demande qui consiste à exploiter une résidence de tourisme au **3200, rue Clearview**, sur le **lot n° 4 994 705**.

3. Cette demande déposée en vertu du Règlement sur les usages conditionnels n° 2021-05 a pour objet et conséquence d'autoriser l'exploitation d'une résidence de tourisme pour l'usage de location à court terme (31 jours et moins).
4. Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Rawdon, ce 25 octobre 2024

Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe